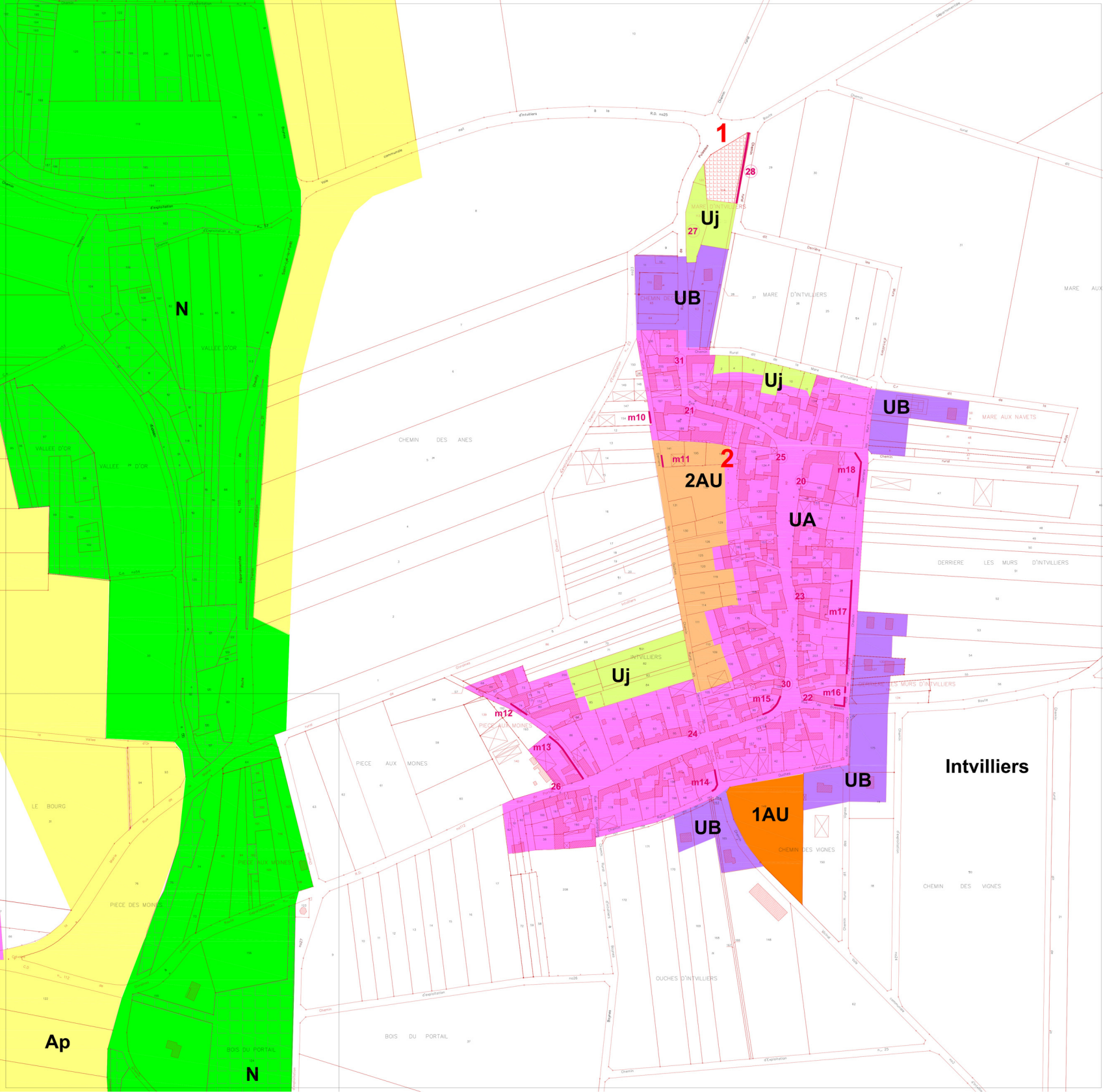




Echelle : 1 / 2000

- UA : Zone urbaine ancienne
- UB : Zone urbaine en extension
- Ue : Zone urbaine d'équipement
- Ui : Zone de jardins
- 1AU : Zone à urbaniser ouverte
- 2AU : Zone à urbaniser stricte
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole d'intérêt paysager
- N : Zone naturelle
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Elément de paysage au titre du L123-1-5 III 2°
- Marge de reculement

Pièce n° 3.3 : Règlement
graphique hameau d'Intvilliers